

RÉFLEXIONS SUR LES MODALITÉS DE CONCERTATION AVEC LE PUBLIC PENDANT L'INSTRUCTION DE LA DAC

Groupe de travail du HCTISN
« Concertation Cigéo »
13 novembre 2019

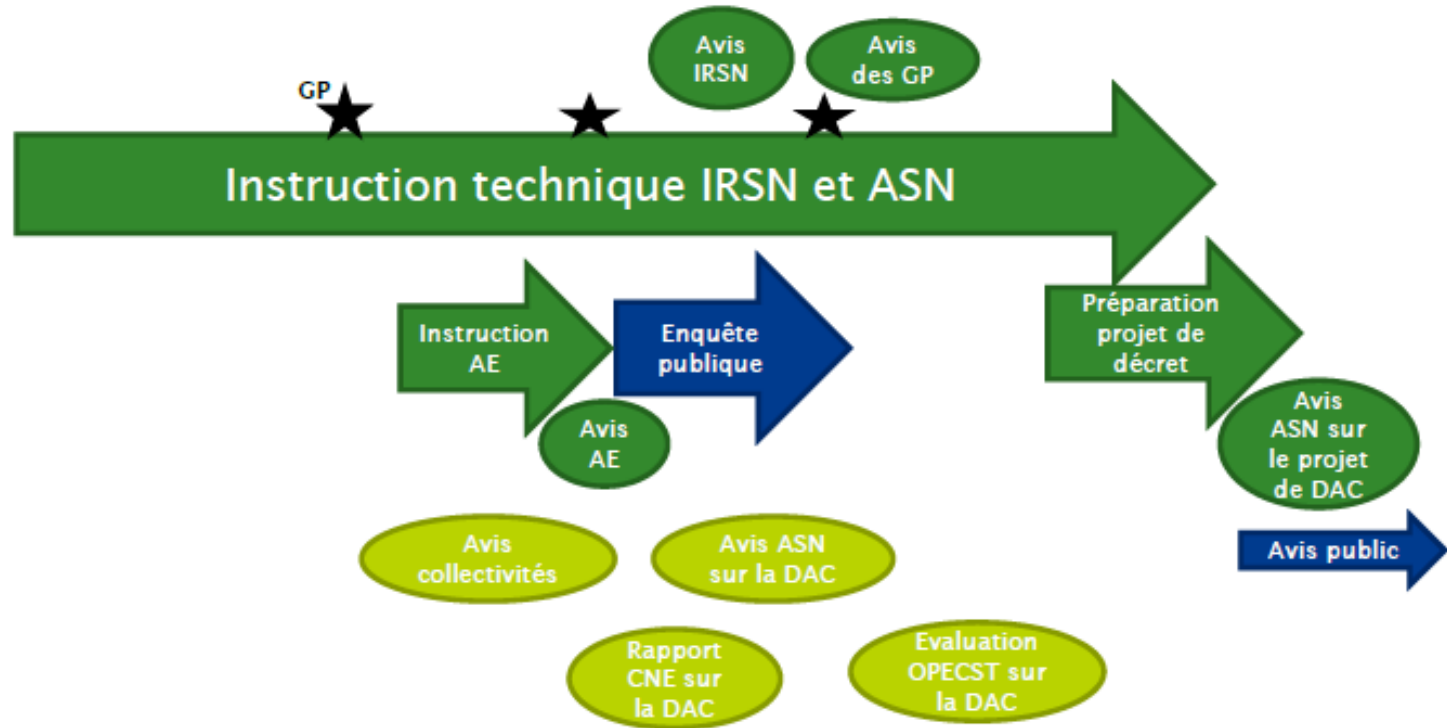


Les particularités de la procédure d'instruction de la DAC

- Une procédure complexe pour le projet Cigéo car requiert plusieurs avis intermédiaires et complémentaires de la part de nombreux acteurs:
 - ASN, CNE, Collectivités territoriales, Commission européenne, OPESCT, etc.
- Une réglementation qui ne prévoit pas de temps d'échanges avec le public avant l'enquête publique
 - Qui interviendrait dans les 18 mois à 2 ans suivant le dépôt de la demande d'autorisation.

=> Enjeu de préparer dès aujourd'hui la manière d'assurer le continuum de la concertation sur les aspects techniques du projet pendant le temps d'instruction

Schéma illustratif de la procédure d'instruction



Pourquoi associer le HCTISN à cette réflexion?

- Instance nationale, garante de la transparence l'information et de l'information du public pour le nucléaire et qui réunit une pluralité d'acteurs
- L'Andra est un acteur parmi d'autres dans le dispositif d'instruction de la DAC et ne peut porter la réponse seule
- Le groupe de travail du HCTISN pour émettre des recommandations sur les grands principes de la concertation à mettre en œuvre, identifier certains sujets critiques/points de vigilance et proposer des modalités de concertation du public pendant le temps d'instruction
- Le mandat de ce groupe de travail pourrait être de travailler sur les thèmes suivants:
 - Proposition sur le pilotage de la concertation
 - Définition des contours de la concertation: périmètre, thématiques, temporalité, et articulation avec les autres procédures, etc.
 - Les méthodes de participation à mettre en œuvre: les publics visés, la mobilisation, les formes de participation, etc.



Merci de votre attention